

Au plus proche des besoins des Sevranais

En signant son 3e contrat local de santé, Sevran continue d'agir contre les inégalités et compte favoriser la démarche participative. C'est un outil central de la politique de santé de la Ville, qui en porte les valeurs.

Comment réduire les inégalités de santé auxquelles peuvent être confrontés les Sevranais ? Central dans la politique de santé de la Ville, le contrat local de santé est une réponse.

Sevran a initié cette démarche en 2013, en signant son premier contrat local de santé. C'est un accord passé entre l'Agence régionale de santé, le Département, la Préfecture, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Ville, qui aboutit à financer des actions concrètes.

« Le contrat local de santé conforte des actions de prévention et de promotion à la santé, en tenant compte des spécificités de la ville. On fait pour cela une cartographie du type de la population, ses attentes et les axes prioritaires sur lesquels nous devons agir. Les axes sont déclinés en fiches-action pratico-pratiques, détaillant les actions à mener, tout en respectant les critères des instances avec lesquelles nous avons co-signé ce contrat », explique la directrice du pôle prévention et santé.

L'équation est complexe : répondre au plus près des besoins des Sevranais, s'adresser à tous. Par exemple, Sevran est une ville jeune, alors le contrat local de santé prévoit des actions de sensibilisation sur le harcèlement scolaire. Mais il n'oublie pas pour autant la population âgée, avec notamment des actions sur la prévention de la dépendance.

De même, « les fiches-actions ne sont pas immuables. Elles correspondent à la cartographie d'un instant-T. Mais si un besoin spécifique se révèle, à nous d'y répondre. »

Des actions à pérenniser, à renforcer

Pour ce 3^e contrat local de santé, six axes ont été définis, dont découlent dix-sept fiches-actions. « Ce sont soit des actions que nous menons déjà et que nous allons pérenniser, soit des actions d'intention, c'est-à-dire que nous travaillons à les mettre en place d'ici à 2022, date de la fin du contrat », indique la directrice.

Un axe est nouveau : « Citoyen acteur de sa santé ». La Ville y travaillait déjà, mais le fait de l'inclure dans le contrat local de santé permettra de le développer, en constituant par exemple un conseil des usagers, et plus largement un collectif santé où les associations sont les partenaires privilégiés.

Lorsque la population est non seulement informée, mais aussi actrice, on peut gagner en efficacité. Ainsi, si un proche nous parle de santé, de prévention, il se peut que le message ait plus d'impact que venant d'un professionnel.

Par exemple, diverses associations, oeuvrant hors du domaine de la santé mais bien connues des Sevranais, ont contribué à tenir des stands sur la prévention du cancer du sein lors d'Octobre Rose, après avoir été formées. Et cette expérience est particulièrement réussie.

Renseignements : Centre municipal de santé 01 41 52 46 30



Sensibilisation au cancer du sein lors d'Octobre Rose 2019 sur le marché

Centre municipal de santé

Il assure soins, suivi médico-social et actions préventives, de sensibilisation auprès des patients, ce qui fait toute son originalité et sa force.

Il regroupe dans un même lieu diverses spécialités médicales, soins et examens échographiques offrant aux patients un service de qualité.

Les tarifs conventionnels y sont appliqués et **le tiers payant pratiqué**.

Consultations médecine générale, médecine spécialisée, soins infirmiers

- Cardiologie, jeudi après-midi (sur RDV)
- Dermatologie, mardi (sur RDV)
- Écho-cardiaque (sur RDV)
- Gastro-enterologie, mercredi après-midi (sur RDV)
- Généraliste, du lundi au samedi (sur RDV)
- Gynécologie, lundi et mardi (sur RDV)
- Pédiatrie (sur RDV), mardi et jeudi en journée, samedi matin
- Psychiatrie, mercredi matin (sur RDV)
- Soins infirmiers tous les jours (sans RDV, avec prescription médicale)

Consultations médecine préventive

- PESJ (Point Écoute Santé Jeune), psychologue pour les 12-25 ans et les parents (sur RDV)
- Conseillère conjugale (sur RDV)
- Diététicienne, mardi et jeudi (sur RDV)
- [Planning familial](#)
- Prévention vieillesse (bilan de santé - sur RDV)
- [Vaccination](#)
- [L'atelier santé-ville](#)

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées (à partir de 60 ans) malades ou dépendantes, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base (conformément au décret n° 2004-613 du 25 juin 2004).

Le service assure ou organise toute la semaine, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène,

malades ou atteintes d'une diminution de leurs capacités physiques.

Depuis janvier 2010, le service a augmenté sa capacité d'accueil : Il peut aujourd'hui accueillir 40 personnes (35 personnes âgées et 5 adultes handicapés ou présentant des affections chroniques invalidantes).

Publié le 07 janvier 2020